



FICHE D'INTERVENTION PPECF



| N° Contrat | Titre et lieu de l'intervention | | | | Pays |
|-------------------------------------|---|--------------------------------------|----|------------------------------------|-------|
| C033 | Atelier sur « les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques » | | | | Gabon |
| Thématique ¹ | | | | | |
| 1 Systèmes de certification | 7 EFIR | 13 Gestion et protection de la faune | 19 | Traçabilité | |
| 2 Réseaux professionnels | 8 Social interne | 14 HVC | 20 | Etude / Diagnostic / Plan d'action | |
| 3 Conditions cadres gestion durable | 9 Populations riveraines | 15 Management | 21 | Marketing | |
| 4 Partenariat au niveau paysage | 10 Populations autochtones | 16 Suivi-évaluation | 22 | Communication / sensibilisation | |
| 5 Légal et réglementaire | 11 Développement local | 17 Hygiène, Sécurité, Santé | 23 | Monitoring PPECF | |
| 6 Technique aménagement | 12 Environnemental | 18 Formation/coaching | 24 | Facilitation et avis externes | |

| Bénéficiaire(s) | Type | Prestataire(s) | Mode d'attribution |
|------------------------------------|------------------|-----------------------------------|--------------------|
| Entreprises forestières asiatiques | Concessionnaires | GIZ Appui COMIFAC | Gré à gré |

| Montant total de l'intervention (Euro) | Financement PPECF (Euro) | Cofinancement bénéficiaire(s) | Signature (date) | Durée prévue | Durée effective |
|--|--------------------------|-------------------------------|------------------|--------------|-----------------|
| 37.480 | 11.905 | 68% de l'intervention | 09.01.2014 | 8jrs | 2 mois |

Commentaires
Le montant indiqué représente un appui à l'organisation de l'atelier et la prise en charge de per diem de quelques représentants de l'administration forestière. L'atelier s'est tenu en 2 jours, mais a nécessité 2 mois de préparation.

| Principes et critères du référentiel FSC |
|--|
| Principe 1 : L'Organisation doit respecter toutes les lois en vigueur, tous les règlements et les traités internationaux ratifiés au niveau national, tous les accords et conventions. |
| Mots clés Légalité, réglementation forestière, concessionnaires asiatiques, certification forestière, Gabon |
| Résumé de l'intervention Dans la continuité du dialogue engagé en 2008 au Gabon, puis par deux fois au Cameroun à l'initiative du PFBC, la COMIFAC, a voulu reprendre et concentrer le dialogue en direction des entreprises asiatiques, et notamment chinoises ayant investi dans le secteur forestier en Afrique centrale. L'objectif étant de les sensibiliser sur les questions de mise en conformité légale, d'aménagement forestier, et sur la nécessité de prendre en compte le processus FLEGT dans leur projet et, à terme, de s'engager sur la voie de la certification comme moyen de se distinguer en bien sur les marchés destinataires de plus en plus exigeants. A cet effet, l'atelier, objet du présent appui, organisé par la GIZ-appui COMIFAC et cofinancé par le PPECF, a eu lieu du 18 au 19 Mars 2014 à Libreville (Gabon), et avait pour but de familiariser les entreprises forestières chinoises d'Afrique centrale aux cadres légaux et principes de durabilité et leur présenter les opportunités offertes par des programmes de GDF en Afrique centrale et les procédures requises pour en bénéficier. Plusieurs thématiques ont structuré le déroulement de l'atelier à savoir: les enjeux et les défis de la légalité et de la certification et les cadres légaux régissant l'exploitation forestière et le commerce responsable des produits du bois dans les pays d'Afrique centrale ; la présentation de quelques processus en cours en Afrique centrale, (RBUE, FLEGT, APV), de système de certification (FSC et PAFC/PEFC); de programmes, institutions et organismes de conservation/certification. Pour l'occasion, le guide de la SFA (State Forestry Administration) des entreprises forestières chinoises travaillant à l'étranger, et les perspectives de marché en Chine ont été présentés. En somme, la |

¹

| | | |
|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| Thématique principale | Thématique secondaire | Thématique tertiaire |
|-----------------------|-----------------------|----------------------|

légalité demeure une exigence « normale » qui intègre un ensemble de lois et règlements forestiers. Se mettre en conformité légale représente un coût, mais ce coût est supposé faire partie des charges normales de l'entreprise. La certification est un processus volontaire auquel les entreprises décident elles-mêmes d'adhérer pour chercher à se distinguer sur le marché. En attendant que les premières autorisations FLEGT ne sortent dans les pays, les certificats de légalité et de gestion durable peuvent permettre de démontrer la légalité et la traçabilité des bois.

Commentaires

Dans le but de faciliter au maximum la communication avec les acteurs invités, tous les échanges étaient traduits simultanément en 3 langues : le français, l'anglais et le mandarin.

Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention

- un rapport d'atelier sur « les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques » ;
- des annexes présentant entre autres : les présentations en plénière, la liste des participants et orateurs, les discours notamment du Coordonnateur de la COMIFAC-Gabon représentant le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, et du Secrétaire Général-Adjoint du Ministère en charge des Forêt du Gabon.

Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire

- les entreprises forestières chinoises d'Afrique centrale se sont davantage familiarisées aux cadres légaux et aux principes de durabilité qui ont cours dans les pays où elles opèrent. Elles ont pu se faire une idée réelle du potentiel et des opportunités à moyen terme, pour la production et la vente du bois provenant des sources légales voir certifiées.

Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire

- l'atelier a offert une bonne occasion aux institutions, programmes et organismes sous-régionaux d'échanger directement avec les opérateurs asiatique sur des problèmes/obstacles qu'ils rencontrent dans leur désir de respecter la légalité et d'aller vers la certification, et de prendre acte de leurs besoins spécifiques pour mieux les accompagner dans le processus de gestion durable et responsable de leurs concessions forestières.


Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers

- les travaux d'atelier ont mis en exergue quelques besoins spécifiques des opérateurs asiatiques, qui appellent une implication de partenaires techniques et financiers pour leur résolution.

Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II


- il est clair que la certification de gestion forestière durable demande d'aller au-delà de la simple prise en compte des exigences légales, cela représente nécessairement des coûts additionnels, mais l'avis de tous est que la différence n'est pas si énorme dans la mesure où tous les pays exigent déjà dans leurs textes l'aménagement de la forêt, de la faune et la prise en compte des considérations sociales avec les populations vivant de et dans la forêt ;
- de nombreux obstacles persistent et freinent l'engagement d'une grande majorité d'opérateurs asiatique, notamment la langue (besoin de traduire des rapports d'audit en mandarin, notamment pour pouvoir les transmettre aux dirigeants non francophones/non anglophone en Chine ; aller vers une traduction en mandarin des documents des plans d'aménagement pour les rendre accessibles à l'ensemble de l'équipe dirigeante) ;
- ainsi, il a été proposé de reprendre le dialogue avec la SFA en Chine et de voir dans quelle mesure des actions communes pourraient être envisagées à coûts partagés ;
- les participants à l'atelier ont recommandé qu'il y ait une meilleure appropriation du processus de dialogue avec la Chine et les entreprises forestières chinoises par le Secrétariat exécutif de la COMIFAC qui devrait compter sur les projets GIZ/COMIFAC et PPECF/COMIFAC pour les appuyer.

Documentation disponible sur le site web www.ppecf-comifac.com

 [TdR C033 / C044](#)


 [Rapport « les processus de certification et de légalité en Afrique centrale avec les entreprises forestières asiatiques » \(C044\)](#)

Autres documents en relation avec cette étude sur le site web www.ppecf-comifac.com


 [Atelier sur « l'identification des conflits entre les lois et règlements du Cameroun et la norme FSC pour la certification des forêts du bassin du Congo » \(C036\)](#)

 [Rapport d'étude « appui à l'élaboration d'un standard de réponse des entreprises de RDC aux exigences du RBUE » \(C076\)](#)

 [Atelier national sur la promotion de la certification forestière au Gabon \(C070\)](#)

 [Appui à l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier des entreprises à intérêt chinois au Gabon \(C081-C083\)](#)

 [Grille de légalité Gabon \(C082\)](#)

 [Guide d'élaboration d'un plan faune au Gabon \(C084\)](#)